



SAFETY, QUALITY AND ENVIRONMENTAL SERVICES

Rapport n°: 151747-LE-25-0939168-003  
Document: 1 page(s)  
Inspecté par: Jimmy Schmidt le 09.01.2025

**Luxlev SA Location**  
Avenue de l'Europe  
L - 4802 LAMADELAINE



## Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° 973433

### 1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Avenue de l'Europe,

Localité : 4802 - LAMADELAINE

### 2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

### 3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.3 et ITM-SST 1237

#### Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

##### Autorisation

Autorisation n° 3A/2017/0403/137 du 03.05.2017

##### Caractéristiques

|                                     |                                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| Constructeur                        | MANITOU                                 |
| Type                                | élévateur mobile                        |
| Exploitant                          | LUXLEV                                  |
| Année de fabrication / installation | 2017                                    |
| N° de série                         | 973433                                  |
| Charge de service (kg)              | 200                                     |
| Nombre de personnes                 | 2 personnes                             |
| Exécution (description)             | Contrôle quinquennal fait le 19.01.2024 |
| N° interne / inventaire             | 4206A                                   |

Type constructeur 120 AETJC 2

### 4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

### 5 CONCLUSION

**L'installation peut rester en service.**

Date: 09.01.2025

Jimmy Schmidt  
Inspecteur

Mathias Muller  
Technical Quality Manager